

COMMUNE : BAVANS (25550)

Nos réf. : PK/JD/MCR

N° 05/2013

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 11/02/2013	L'an deux mil treize le vingt et un février à dix neuf heures,
DATE D'AFFICHAGE : 21/02/2013	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 26</i>	Présents : KNEPPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MORENO Christine, MANIAS Marcel, JACQUOT Laurent, FONTAINE Dalila, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle (arrivée à 19h50), MONNIN Jean-Pierre, MORASCHETTI Élisabeth, CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, AUDOUZE Yann, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel.
OBJET : <i>Suppressions et créations d'emplois – Promotion interne</i>	Excusés : PETIT Betty a donné procuration à AUDOUZE Yann, GRILLOT Fabienne a donné procuration à BELZ Christian, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absent : GIRARD Jean-Claude. Monsieur Alain RENOUX est nommé secrétaire de séance

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la promotion interne pour l'année 2013 et de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du 04/12/2012, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

Suppression du poste	Création du poste	A compter du	Service	Catégorie
1 Adjoint Technique de 1 ^e classe à temps incomplet	1 Agent de Maîtrise à temps incomplet	01.03.2013	Bâtiments	C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR, 04 voix CONTRE et 0 abstention, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Ainsi fait et délibéré en séance le 21 mars 2013 et affiché dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 21/02/2013
 Publiée le 21/02/2013....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

